

ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE LAIT ET DE VEAUX DE GRAIN

SECTION COMMUNE

Projet d'ordre du jour

- 1. RÉALISATIONS ET DOSSIERS CONJOINTS DES SECTEURS VEAU DE LAIT ET VEAU DE GRAIN**
 - 1.1 Diagnostic et actions pour dynamiser le secteur veau lourd
 - 1.2 Implications fédérales et provinciales
 - Association canadienne du veau
 - 1.3 Application mobile RegiVeau
 - 1.4 Biosécurité durant les activités de transport
 - 1.5 Projet sur l'effet de différentes diètes distribuées pendant le repos lors du transport de veaux non sevrés
 - 1.6 Projet de la filière veau
 - 1.7 Promotion et développement des marchés



1. RÉALISATIONS ET DOSSIERS CONJOINTS DES SECTEURS VEAU DE LAIT ET VEAU DE GRAIN

1.1 DIAGNOSTIC ET ACTIONS POUR DYNAMISER LE SECTEUR VEAU LOURD

Au Québec, la filière veau lourd comprend les secteurs veau de grain et veau de lait. Les entreprises évoluent dans un environnement nord-américain hautement concurrentiel et doivent aussi composer avec des importations de viande de veau en provenance d'Europe et d'Océanie.

L'objectif général du projet est de déterminer des pistes de solution visant à assurer la viabilité à long terme de la filière. Un comité de pilotage regroupant les secteurs veau de grain et veau de lait ainsi que des représentants des gouvernements du Québec et du Canada a été formé. Les services d'une firme de consultants spécialisés ont permis de réaliser une analyse historique sur une période de 10 ans portant sur le marché, la production, le prix, les intrants, le soutien de l'État et la compétitivité avec les Pays-Bas.

Des consultations ont eu lieu auprès d'intervenants de l'industrie au cours de l'automne. Une deuxième rencontre du comité de pilotage et le dépôt du rapport final sont prévus au début de 2023.

Le rapport final devrait permettre d'établir plusieurs constats et de dégager des pistes d'actions assurant une viabilité des différents modèles de production et de mise en marché du produit final et permettant l'établissement d'une relève dans des conditions favorables.

1.2 IMPLICATIONS FÉDÉRALES ET PROVINCIALES

Association canadienne du veau

Les Producteurs de bovins du Québec (PBQ) sont membres de l'Association canadienne du veau (CVA). Cette association regroupe des producteurs, des abattoirs et des intervenants du secteur veau du Québec et de l'Ontario. En 2022, elle a travaillé sur les dossiers suivants :

- Suivi des travaux du Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage lors de la révision des différents codes touchant le veau, incluant les travaux pour la mise à jour du *Code de pratiques pour le soin et la manipulation des veaux lourds*;
- Veilles réglementaires auprès de Santé Canada sur tout projet de règlement touchant les médicaments;
- Travaux avec diverses associations concernant l'adoption de lois contraignantes dans différents États américains qui pourraient avoir un impact majeur sur l'accès à ces marchés pour la viande de veau canadienne;
- Assurer un suivi sur l'évolution de la prévalence de veaux laitiers croisés dans les élevages;
- Soutien à la mise à jour du document *Veal at a glance* produit par Agriculture et Agroalimentaire Canada.

1.3 APPLICATION MOBILE REGIVEAU

RegiVeau est une application mobile, développée par Attestra, qui permet de faciliter la prise de données à la ferme et de réduire l'utilisation de registres papier.

Il est donc possible de faire des entrées en élevage, de changer un numéro d'identifiant ou de consigner la mortalité et les traitements via une application développée pour téléphones intelligents. L'application et l'extranet seront liés. Par conséquent, peu importe l'endroit où une donnée est entrée, elle sera disponible sur l'une ou l'autre des plateformes. L'application mobile et les registres de l'extranet sont conformes avec le programme de certification Veau vérifié et Veau de grain du Québec certifié.

RegiVeau devait être disponible au printemps 2022. Le lancement a été reporté en 2023 en raison de difficultés techniques.

1.4 BIOSÉCURITÉ DURANT LES ACTIVITÉS DE TRANSPORT

Le projet visant à améliorer la biosécurité durant les activités de transport a débuté en juin 2019 et a pris fin en avril 2022. Ce projet, issu du Programme de transition de La Financière agricole du Québec, visait tout d'abord à réaliser un portrait de la situation en documentant les enjeux liés à la préparation du veau laitier avant son départ de la ferme laitière, la durée de transit entre la ferme laitière et la ferme de veaux de lait et les conditions de transport, particulièrement en ce qui concerne les pratiques de biosécurité appliquées. Initialement prévu pour le secteur veau de lait, le projet s'est étendu au secteur veau de grain.

À ce jour, au Québec, aucune étude ne s'était intéressée spécifiquement aux conditions de transport des veaux laitiers. Les principaux résultats indiquent que :

- Sur les 3 656 veaux évalués à l'encan :
 - 42 % ont un cordon ombilical, dont 17 % avec de l'enflure;
 - Un veau sur 10 avait au moins un signe de déshydratation;
- Parmi les 433 questionnaires remplis et portant sur 918 veaux vendus :
 - Neuf fermes sur 10 ont une régie identique du colostrum pour les veaux laitiers mâles et les veaux laitiers de remplacement;
 - Près de neuf fermes sur 10 font appel à un transporteur et seulement une ferme sur cinq connaît approximativement l'heure d'arrivée;
 - Dans huit fermes sur 10, les veaux reçoivent leur repas dans les trois heures précédant le transport;
- Au cours de la journée de vente, des changements concernant l'hydratation des veaux et des marqueurs sanguins, même s'ils restent dans les valeurs physiologiques, sont présents et indiquent une détérioration de l'état des veaux;

VEAUX DE LAIT ET VEAUX DE GRAIN

- À l'arrivée à la ferme de veaux lourds, on observe une prévalence de signes cliniques de déshydratation concernant environ un veau sur deux;
- L'intervalle alimentation-eau-repos des veaux suivis dans le projet dépasse le délai réglementaire.

Les pratiques peuvent maintenant être comparées avec les exigences réglementaires en matière de transport et les éléments à corriger peuvent être déterminés.

Plusieurs données ont donc été accumulées sur les pratiques de régie avant le départ de la ferme laitière. Elles serviront à la réalisation de projets liés à la qualité des veaux laitiers, tels que le projet POD actuellement en cours, et à la rédaction de messages destinés aux producteurs de lait. L'idée étant que les veaux laitiers soient aptes au transport et arrivent mieux disposés dans les fermes de veaux lourds.

Une grille d'audit en biosécurité dans le transport a été développée et testée. Cet outil pourrait être déployé auprès des transporteurs. Toutefois, le défi consiste à joindre cette clientèle.

La grille d'audit a permis de constater que la majorité des camionneurs ne changent pas leurs bottes et leurs vêtements lorsqu'ils arrivent sur un lieu pour charger ou décharger des animaux, qu'ils circulent et manipulent les animaux dans les différents bâtiments lors du chargement et du déchargement et qu'ils n'entreposent pas les vêtements souillés dans un bac lavable ou sac jetable pour éviter de contaminer la cabine du camion.

Par conséquent, une série de recommandations a été soulevée par les équipes de recherche concernant les pratiques de biosécurité des transporteurs. En voici l'essentiel:

- Les véhicules (camions et remorques) devraient être propres lorsqu'ils commencent un circuit de collecte de veaux.
- Le camionneur ne devrait jamais entrer dans les bâtiments des fermes de production, surtout si son véhicule n'est pas propre ou lorsque les animaux de la ferme sont malades et que le camionneur poursuit sa route pour déposer des animaux dans une autre ferme. En effet, il est important de considérer que le camionneur pourrait transmettre le problème de la ferme A à la ferme B.
- Convaincre les producteurs de lait de déplacer eux-mêmes les animaux près du camion ou garder adéquatement les animaux ciblés pour le transport à proximité des portes d'accès.
- Les camionneurs devraient changer leurs bottes et leurs vêtements lorsqu'ils chargent ou déchargent des animaux.
- Inciter les transporteurs à établir une procédure adéquate de nettoyage, lavage, désinfection et séchage des remorques régulièrement, même en hiver.
- Pour les petits producteurs-transporteurs, ne pas effectuer la procédure de nettoyage et de lavage à proximité du bâtiment qui héberge les bovins.

- Fournir une formation sur la biosécurité régulière aux camionneurs impliqués dans le transport des veaux.

Les données recueillies dans les fermes de veaux lourds viennent compléter celles obtenues dans le projet de biosécurité sur les fermes de veaux de lait. Ce portrait plus complet donnera des informations utiles pour développer un programme de biosécurité dans ce secteur.

1.5 PROJET SUR L'EFFET DE DIFFÉRENTES DIÈTES DISTRIBUÉES PENDANT LE REPOS LORS DU TRANSPORT DE VEAUX NON SEVRÉS

Sur la recommandation du comité de transport des PBQ, un projet de recherche sur un aliment visant à remplacer l'alimentation lactée durant le transport a été développé. Le projet s'est amorcé en janvier 2022 et les résultats devraient être connus au printemps 2023. Ce projet est financé en partie par les secteurs veau de grain, veau de lait et bovin de réforme et veau laitier. Il a également obtenu un financement de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

1.6 PROJET DE LA FILIÈRE VEAU

Les différents secteurs de la filière veau travaillent en collaboration sur un projet visant l'amélioration de l'offre de veaux croisés destinés à l'engraissement en veaux lourds.

Le projet comporte trois volets:

- Réaliser une revue de littérature sur les veaux laitiers croisés boucherie présents dans les principaux pays producteurs de viande de veau en Europe et en Océanie. Ce volet a pour but d'acquérir des connaissances sur les différents croisements utilisés et leurs caractéristiques;
- Déterminer les races de taureaux de boucherie les mieux adaptées pour le croisement avec les vaches de race Jersey, Ayrshire et Suisse brune. Ce volet porte sur la valorisation des veaux laitiers moins bien adaptés à l'engraissement en déterminant des croisements qui répondront aux besoins des secteurs veau de grain et veau de lait.
- Mesurer la relation entre le début du dépôt de gras dorsal et le sexe ou le croisement des veaux. Ce volet tend à mieux connaître le phénomène de dépôt de gras dorsal sur différents types de veau afin de répondre à la problématique de dépôt de gras soulevée par la filière.

Certains de ces projets nécessiteront la participation de producteurs lors de la collecte de données au sein des fermes de veaux de lait ou de veaux de grain. Il pourrait être demandé aux producteurs de lait de fournir les informations relatives aux taureaux utilisés. Ce projet fait suite à la réalisation d'un guide, d'une capsule vidéo et d'un webinaire visant à informer et outiller les producteurs sur l'utilisation de la semence de taureaux de boucherie dans les troupeaux laitiers disponibles sur le site internet des PBQ (<http://bovin.qc.ca/la-production/bovin-de-reforme-et-veau-laitier/publications/>).

1.7 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

Les activités de promotion et de développement des marchés du Veau de lait du Québec et du Veau de grain du Québec sont réalisées par des actions publicitaires axées sur le Veau du Québec et planifiées selon les piliers de messages suivants :

- Produit d'ici;
- Élevé avec fierté par des producteurs attentionnés;
- Protéine santé et polyvalente;
- Facile à cuisiner, une viande de tous les jours.

Le comité de mise en marché des veaux de lait a demandé au secteur veau de grain de reconduire l'entente de promotion concernant la prise en charge de la promotion du veau de lait et sa partie du Veau du Québec.

Le plan de promotion pour l'année 2022 était :

- Développer l'image, la notoriété et la réputation des producteurs de veaux du Québec et éduquer la population sur le produit afin de changer certaines perceptions négatives;
- Créer une intention d'achat auprès du consommateur;
- Convaincre les bannières d'épicerie et les boucheries de proposer un éventail de découpes de veau et d'assurer la visibilité de la protéine en magasin;
- Inciter les consommateurs à intégrer le veau dans leur routine de repas à différentes périodes de l'année.

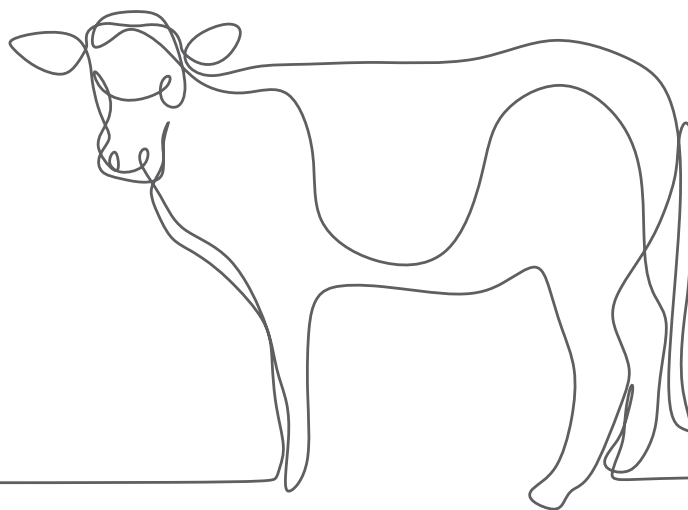
Grâce à une collaboration avec Aliments du Québec, Famille Fontaine et Pommes Qualité Québec, il a été possible de réaliser une campagne de promotion avec la remorque gourmande Veau du Québec. Des dégustations ont eu lieu dans 11 stationnements d'épiceries Metro de plusieurs régions au cours du printemps et de l'été.

Dans le cadre du Programme de développement des marchés bioalimentaires, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a accordé une aide financière de 292 000 \$ pour la promotion du Veau du Québec de décembre 2020 à décembre 2023. Ce montant a servi à financer :

- Un sondage Web réalisé par la firme Léger auprès de 1 000 répondants, du 15 au 24 octobre 2021, pour connaître les habitudes d'achat, de consommation et les perceptions à l'égard du veau. Les résultats ont permis de développer les stratégies de promotion;
- Des concours sur les pages Facebook et Instagram dans un concept de calendrier de l'avent;
- Une campagne télévisée hivernale, numérique et réseaux sociaux sur la plateforme *Mordus* de Radio-Canada et l'émission *Savourer* de Geneviève O'Gleman;
- L'intégration de deux découpes de veau à l'émission *Les Chefs!* le 16 mai 2022;
- Une campagne télévisée estivale, numérique et réseaux sociaux sur le réseau TVA, Verizon et Facebook;
- Des partenariats avec des influenceurs durant la saison du BBQ pour publier des recettes à base de veau, changer la perception du veau en valorisant le produit, l'image et la notoriété et atteindre une cible plus grande et plus jeune;
- Une collaboration avec Pratico Média et la blogueuse La parfaite maman imparfaite pour une recette dans le magazine *5 ingrédients, 15 minutes* d'octobre, sur le site Web, dans l'infolettre et la page Facebook 5-15 ainsi que sur les médias sociaux de La parfaite maman imparfaite;
- Des communications avec les bannières d'épicerie et les boucheries pour proposer un éventail de découpes de veau et assurer la visibilité de la protéine en magasin.

D'autres activités publicitaires ont été réalisées au cours de l'année :

- Création d'un compte Pinterest;
- Publicité dans les infolettres *Aliments du Québec au menu* (restaurateurs et institutions) en mai;
- Publicité dans le magazine de l'Association Restauration Québec (ARQ) de septembre en collaboration avec Aliments du Québec;
- Collaboration avec Montpak International et Aliments du Québec pour être le partenaire majeur du festival et du Championnat du monde de pâté-croûte à l'automne;
- Collaboration avec Pratico Média pour des publicités dans les magazines *5 ingrédients, 15 minutes* d'avril, mai et juillet.



ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE GRAIN

Projet d'ordre du jour

1. **ÉTAT DU MARCHÉ EN 2022**
2. **RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR VEAU DE GRAIN EN 2022**
 - 2.1 Refonte de la mise en marché
 - 2.2 Réseau d'expertise
 - Webinaire 2022
 - Formation sur la biosécurité
 - Analyse de groupe 2021
 - 2.3 Historiques de production
 - 2.4 Projets en cours et réalisés
 - Développement d'un système novateur de classement des carcasses de veaux à l'échelle commerciale à partir de technologies éprouvées dans l'industrie de la viande
 - Impact des pratiques de régie préabattage sur la qualité des carcasses de veaux de grain
3. **ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2023**
4. **CONSULTATION CONCERNANT LES CONTRIBUTIONS SPÉCIALES POUR LA PRODUCTION ET LA MISE EN MARCHÉ AINSI QUE LA PROMOTION ET LA PUBLICITÉ**
 - 4.1 Contribution spéciale pour la production et la mise en marché
 - 4.2 Contribution spéciale pour la promotion et la publicité
5. **ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT**
 - 5.1 Critères d'admissibilité
6. **AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)**



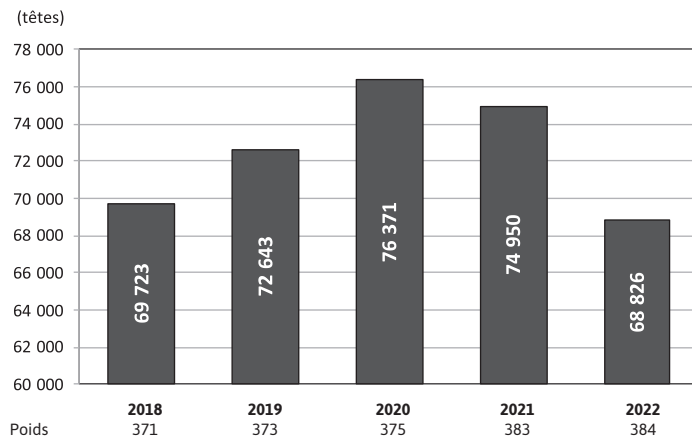
VEAUX DE GRAIN

1. ÉTAT DU MARCHÉ EN 2022

Principaux constats et enjeux du secteur

La production de veaux de grain a débuté l'année 2022 en force avec des volumes supérieurs à ceux de 2021. Les volumes ont ensuite baissé pour se maintenir en dessous des volumes de l'an passé et des besoins des acheteurs pour le reste de l'année. En raison des faibles volumes anticipés pour la période des fêtes 2022, le comité de mise en marché des veaux de grain (CMMVG) et les acheteurs ont convenu de mettre en place une prime afin d'inciter les producteurs à devancer la sortie d'une partie des veaux lors des ventes du 23 novembre, 30 novembre et 7 décembre 2022.

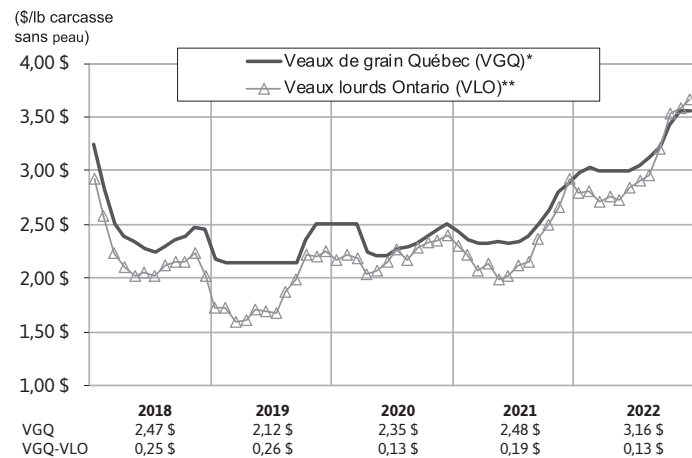
Figure 1 : Évolution de la production de veaux de grain au Québec



Source:
• PBQ: Nombre et poids des veaux de grain produits au Québec

En 2022, la production de veaux de grain a diminué de 8,15 % par rapport à celle de 2021 pour clôturer à 68 826 veaux. Le poids moyen des carcasses s'établit à 384 lb, soit une hausse de 1 lb par rapport à celui de l'an passé.

Figure 2 : Prix des veaux de grain du Québec et de l'Ontario

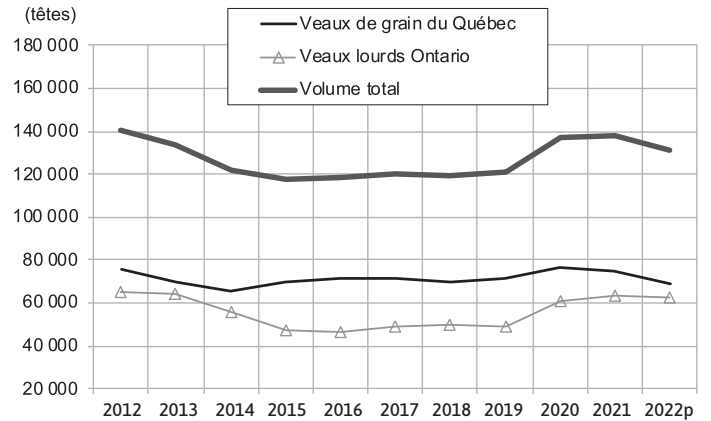


* Prix net (prix enchères moins soutien au prix plancher)
** Prix hebdomadaire publié par OCA, catégorie plus de 600 lb

Source:
• PBQ: Nombre de veaux de grain produits au Québec

Les prix du veau de grain se sont appréciés en 2022 tant sur le marché du Québec que celui de l'Ontario. Alors qu'au Québec les prix moyens étaient de 3,16 \$/lb carcasse, en Ontario le prix des ventes à l'encan a été de 3,032 \$/lb. Le prix des ventes directes aux abattoirs a été de 3,22 \$/lb pour une moyenne pondérée de 3,07 \$/lb.

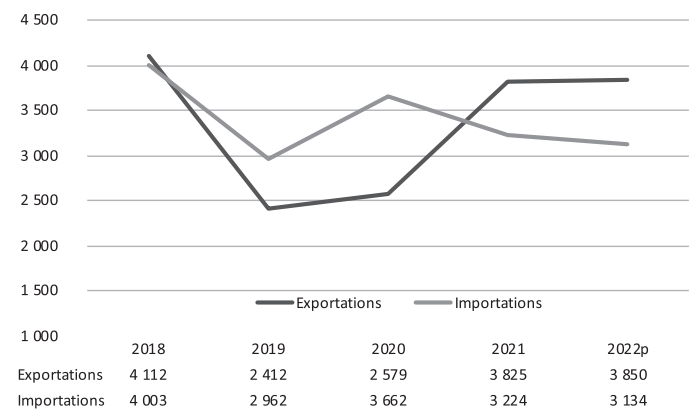
Figure 3 : Productions de veaux de grain comparées Québec vs Ontario



Sources:
• PBQ: Nombre de veaux de grain produits au Québec
• ACCB/Canfax: Nombre de veaux de grain abattus en Ontario

En 2022, la production combinée du Québec et de l'Ontario s'est élevée à environ 131 000 veaux, soit une diminution estimée à plus de 5 %.

Figure 4 : Importations et exportations de viande de veau du Canada de 2015 à 2022 en tonnes



Source:
• Statistique Canada

Importations

Les importations de viande de veau du Canada affichent une diminution de 8 % par rapport à celles de 2021 selon les données de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. La Nouvelle-Zélande est le premier fournisseur avec 55 % du volume importé, suivie des États-Unis et des Pays-Bas.

Exportations

À la fin octobre, le niveau des exportations canadiennes était comparable à celui de 2021 avec une légère augmentation de 2,2 %. Les États-Unis reçoivent environ 94 % de nos exportations à l'étranger.

2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR VEAU DE GRAIN EN 2022

2.1 Refonte de la mise en marché

À la suite des discussions menées en 2020 et 2021, les acheteurs ont reçu un projet de *Convention de mise en marché des veaux de grain* (Convention) au début de l'année 2022. Au cours de l'été, la Convention a été révisée du point de vue légal et une version finale a été envoyée aux acheteurs en décembre pour être signée, conditionnellement à la mise en place d'un nouveau *Règlement sur la production et la mise en marché des veaux de grain* (Règlement).

Les prochaines étapes du projet de refonte de la mise en marché consistent à :

- Signer la nouvelle Convention avec les acheteurs;
- Terminer les modifications au Règlement;
- Présenter les principaux points de la Convention et du Règlement en tournée régionale d'information puis tenir une assemblée générale spéciale;
- Déposer la nouvelle Convention et le nouveau Règlement à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ).

2.2 Réseau d'expertise

Webinaire 2022

Afin de remplacer la Journée INPACQ Veaux de grain, Les Producteurs de bovins du Québec (PBQ) ont organisé un webinaire traitant de la gestion du risque et de l'achat des grains en période de prix élevés. Avec la hausse des coûts, l'incertitude dans le marché et l'impact des achats de grains sur le coût de production, la formation a suscité beaucoup d'intérêt.

Formation sur la biosécurité

Les PBQ ont organisé une journée de formation à la ferme en septembre traitant de la biosécurité pour améliorer la santé à la ferme et de la manipulation des veaux afin de diminuer les condamnations partielles à l'abattage. Ces sujets étaient d'intérêt autant pour les producteurs de veaux de grain que pour les producteurs de veaux de lait. Cette journée a été rendue possible grâce à une contribution financière gouvernementale dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture.

Analyse de groupe 2021

L'analyse de groupe est une analyse technico-économique de résultats financiers d'entreprises, réalisée par le groupe VIA Pôle d'expertise en services-conseils agricoles, permettant aux producteurs de comparer des coûts d'opération grâce à des données provenant de fermes de veaux de grain.

Cette année, 13 participants ont fait partie de l'analyse de groupe, soit un nombre d'entreprises similaire depuis quelques années.

2.3 Historiques de production

En 2022, trois appels de projets d'allocation d'historiques de veaux de grain supplémentaires ont été annoncés par le CMMVG :

- Un était ouvert aux producteurs déjà en production au printemps, neuf producteurs ont soumis des projets pour un total de 7 770 veaux;
- Un était ouvert à tous et un pour la relève à l'automne, trois projets d'historique de production de 1 000 veaux chacun ont été attribués.

En 2022, neuf projets d'allocation d'historique alloués au cours des trois dernières années ont pris fin. Des 5 044 veaux engagés lors de ces appels de projet, 75 % ont été accordés, soit 3 786 veaux.

2.4 Projets en cours et réalisés

Développement d'un système novateur de classement des carcasses de veaux à l'échelle commerciale à partir de technologies éprouvées dans l'industrie de la viande

Une mesure du rendement en viande maigre ou vendable dans les systèmes de classement des carcasses s'avère primordiale pour l'industrie de la viande afin d'attribuer une valeur commerciale et de trier les carcasses selon les différentes spécifications des marchés.

Un nouveau système devrait :

- Améliorer la précision et l'objectivité du classement;
- Assurer un prix juste et prévisible pour les carcasses de veaux;
- Encourager les producteurs à privilégier des pratiques d'élevage favorisant une production de veaux de bonne qualité répondant à la demande des consommateurs.

Le moyen préconisé par l'industrie du veau consiste à l'élaboration d'une réglette de classement. L'utilisation d'une réglette a déjà fait ses preuves dans l'industrie du bœuf où elle a démontré son efficacité et sa facilité d'utilisation.

Au cours de l'année 2022, l'équipe de chercheurs du Centre de recherche et développement (CRD) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) de Sherbrooke a procédé à une série de tests sur un échantillon de 300 demi-carcasses de veaux de grain sélectionnées en tenant compte de critères tels la race et le sexe, à l'abattoir de Saint-Germain-de-Grantham, afin de mesurer le rendement en viande.

Les demi-carcasses ont ensuite été expédiées au CRD d'AAC de Lacombe, en Alberta, afin d'effectuer d'autres tests avec de l'équipement exclusif et pour procéder à leur dissection complète. Toutes ces données serviront à établir un modèle qui permettra de fabriquer une réglette pour un usage commercial.

VEAUX DE GRAIN

Impact des pratiques de régie préabattage sur la qualité des carcasses de veaux de grain

La qualité des carcasses étant étroitement liée à leur valeur marchande, toute dépréciation de celles-ci entraîne des pertes économiques pour les producteurs. On évalue que près du tiers des dépréciations serait en lien avec les pratiques de régie préabattage.

Le projet a pour objectif de déterminer les effets des conditions de régie à la ferme, lors du transport et à l'abattoir qui pourraient affecter le bien-être et le stress des veaux ainsi que leur incidence sur la qualité de la viande comme le pH, la rétention en eau et la couleur. Le projet devrait permettre de dégager les pratiques afin de produire une viande de qualité plus uniforme pour les marchés du veau de grain.

- Poursuivre la collaboration avec le comité de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers afin d'améliorer la qualité des veaux laitiers mis en marché et participer activement au Forum Veau;
- Analyser les données du projet Impact des pratiques de régie préabattage sur la qualité des carcasses de veaux de grain, divulguer les résultats et former les producteurs;
- Finaliser les travaux du projet Développement d'un système novateur de classement des carcasses de veaux à l'échelle commerciale à partir de technologies éprouvées dans l'industrie de la viande;
- Entreprendre les travaux réglementaires nécessaires à la mise en place d'un système de classement pancanadien;
- Réaliser le plan de promotion 2023.

3. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2023

En 2023, le secteur veau de grain entend consacrer ses efforts sur les dossiers suivants :

- Continuer la mise en œuvre de la planification stratégique de la filière veau;
- Finaliser le diagnostic et déterminer les actions à réaliser pour dynamiser le secteur veau lourd;
- Travailler avec l'Association canadienne du veau (CVA) et le groupe de travail fédéral sur la compétitivité du veau pour faire connaître les enjeux prioritaires du secteur auprès des intervenants, des décideurs publics et des instances gouvernementales;
- Travailler en collaboration avec le secteur bovin de réforme et veau laitier et la CVA afin de trouver des solutions à l'augmentation du nombre de veaux croisés dans les élevages de veaux lourds;
- Conclure une entente avec les acheteurs de veaux de grain dans le cadre de la refonte de la mise en marché;
- Faire approuver le *Règlement sur la production et la mise en marché des veaux de grain* auprès des producteurs et le déposer à la RMAAQ;

4. CONSULTATION CONCERNANT LES CONTRIBUTIONS SPÉCIALES POUR LA PRODUCTION ET LA MISE EN MARCHÉ AINSI QUE LA PROMOTION ET LA PUBLICITÉ

4.1 Contribution spéciale pour la production et la mise en marché

L'analyse des budgets prévisionnels de 2023 à 2027 prévoit des déficits importants. Globalement, les budgets couvrent les mêmes dépenses que les années précédentes, ils sont toutefois touchés par des augmentations récurrentes dues à l'inflation et par des dépenses prévues pour améliorer les systèmes informatiques et rehausser leur sécurité.

Un déficit d'opération est à prévoir pour l'année 2023 et pour les années subséquentes, entraînant une diminution rapide de l'avoir de l'agence, comme l'indique le tableau ci-dessous :

Budgets prévisionnels sans hausse de contributions					
	2023	2024	2025	2026	2027
Total des revenus	549 379,50 \$	526 213,50 \$	539 213,50 \$	539 213,50 \$	539 213,50 \$
Total des dépenses	711 835,32 \$	738 312,03 \$	766 020,05 \$	795 018,18 \$	825 368,06 \$
Surplus (Déficit)	(162 455,82) \$	(212 098,53) \$	(226 806,55) \$	(255 804,68) \$	(286 154,56) \$
Évolution de l'avoir	297 899,81 \$	85 801,29 \$	(141 005,27) \$	(396 809,95) \$	(682 964,51) \$

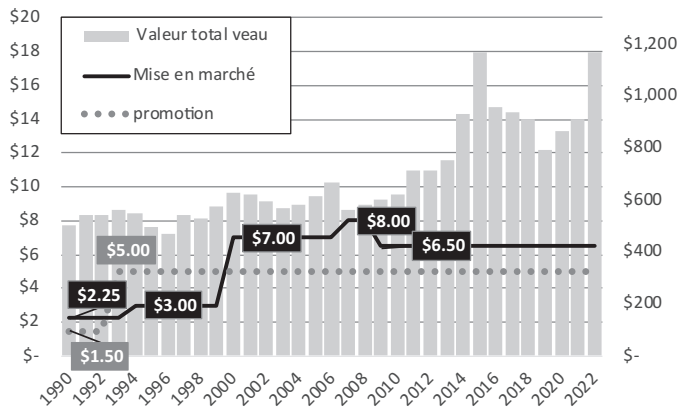
Hypothèse production annuelle: 72 500 en 2023, 75 000 veaux en 2024 et 77 000 les années suivantes

Budgets prévisionnels avec hausse de contributions					
	2023	2024	2025	2026	2027
Total des revenus	549 379,50 \$	751 213,50 \$	770 213,50 \$	770 213,50 \$	770 213,50 \$
Total des dépenses	711 835,32 \$	738 312,03 \$	766 020,05 \$	795 018,18 \$	825 368,06 \$
Surplus (Déficit)	(162 455,82) \$	12 901,47 \$	4 193,45 \$	(24 804,68) \$	(55 154,56) \$
Évolution de l'avoir	297 899,81 \$	310 801,29 \$	314 994,73 \$	290 190,05 \$	235 035,49 \$

Hypothèse production annuelle: 72 500 en 2023, 75 000 veaux en 2024 et 77 000 les années suivantes

Un retour dans le passé de l'agence de vente nous permet également de constater que les frais de mise en marché sont les mêmes depuis 2009, après avoir baissé à 6,50\$/veau.

Contributions de mise en marché et de promotion 1990-2022



Le comité de mise en marché constate que très peu de frais peuvent être réduits sans toucher significativement les services offerts aux producteurs, notamment le développement des marchés, le site extranet, le paiement aux producteurs, les programmes d'assurance qualité et les projets de formation, le tout permettant au secteur de se développer et de demeurer compétitif.

Ainsi, afin de poursuivre le développement du secteur et maintenir les services offerts aux producteurs, le CMMVG recommande d'augmenter la contribution spéciale pour la production et la mise en marché de 3\$/veau afin de la fixer à 9,50\$/veau à compter du 1^{er} novembre 2023.

Êtes-vous en accord avec la recommandation du comité de mise en marché des veaux de grain à l'effet de hausser la contribution spéciale pour la production et la mise en marché de 3\$ par veau de grain mis en marché, applicable à compter du 1^{er} novembre 2023?

4.2 Contribution spéciale pour la promotion et la publicité

L'analyse des budgets de promotion permet de constater qu'avec l'augmentation des coûts, notamment causée par l'inflation au cours des 30 dernières années, la contribution de 5\$ pour la promotion et la publicité ne permet pas à l'agence de maintenir le niveau d'activité nécessaire pour compétitionner avec les autres protéines dans les supermarchés. Ainsi, pour une même enveloppe budgétaire, de moins en moins d'activités de promotion et de publicité peuvent être réalisées d'une année à l'autre.

En 1993, année de l'adoption d'une contribution de 5\$ par veau destinée à la promotion et à la publicité, celle-ci représentait environ 1% de la valeur d'un veau. Pour conserver cette même valeur aujourd'hui il faudrait qu'elle soit de 8,90\$/tête.

Le CMMVG recommande ainsi d'augmenter la contribution spéciale pour la promotion et la publicité de 1\$/veau mis en marché par an durant les deux prochaines années financières.

Par conséquent, la contribution spéciale par veau mis en marché passerait de 5\$ à 6\$ à compter du 1^{er} novembre 2023 puis de 6\$ à 7\$ à compter du 1^{er} novembre 2024.

Êtes-vous en accord avec la recommandation du comité de mise en marché des veaux de grain à l'effet de hausser la contribution spéciale pour la promotion et la publicité de 5\$ à 6\$ par veau mis en marché à compter du 1^{er} novembre 2023 puis de 6\$ à 7\$ à compter du 1^{er} novembre 2024?

5. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

5.1 Critères d'admissibilité

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du groupe au *Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec* (Plan conjoint);
- Être inscrit dans la catégorie veaux de grain au Plan conjoint;
- Avoir élevé pour son compte ou celui d'autrui, ou avoir fait produire et offert en vente, au moins 50 veaux de grain au cours de l'année civile précédente;
- Dans le cas d'une personne morale ou d'une société, la personne physique mandatée doit également:
 - Être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
 - Détenir au moins 20% de son capital-actions ou des parts sociales émises;
 - Siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote;
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

6. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)